

Direction Opérationnelle de Bejaia
Sous direction technique
Département transport

Réf: AT/DO/SDT/20/2020

A

Monsieur le gérant de l'entreprise

EGTPH SAHIM BOULATROS YACINE

Objet : Mise en demeure

Il ma été donné de constater des défauts d'exécution passés inaperçus lors de la reception provisoire des travaux de réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement des cables a fibre optique au profit Algérie poste **LOT N°01** : Bureaux de poste :(BELAYEL – AIT ADJISSA –BICHER-DJEMAA-AGUEMOUNE BENI KHIAR-BOUHITEM –TIZI ALLOUANE –TIGRINE – TASLENT-OULED ALLOUANE –AYACHA) et **LOT N°02** :(TADARTH TAMOKRANT-KIRIA- TIZI BENI KHIAR FERAOUN-AIT SIDI ALI-KHELLIL-AIT SKHER-GARET –TASLENT-DJEMAA-TIZI SEMAOUN-AOURIR ADJISSA-BOUHITEM-OUED ALOUANE-BICHER-TIZI BENI KHETTAB) effectuées durant l'année 2018/2019 par votre entreprise et ces des défauts sont comme suit :

1- *Non respect des normes et spécifications techniques du cahier des charges notamment dans la profondeur de la tranchée et la remise à l'état inilal des lieux.*

A cet effet, je vous mets en demeure de respecter votre engagement contractuel et de reprendre les travaux dans un délai ne dépassant pas les huit (08) jours, pour réparer tous les désordres résultants de mal façons selon article 23(CPS) du cahier des charges en vigueur.

A défaut de tout retard, je me verrai contraint d'agir conformément à la réglementation en vigueur. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées

Le directeur

Bejaia le: 11/08/2020

Accusé de réception



Directeur Opérationnel de Bejaia P/I

Signé: AIT DAHMANE Nabil